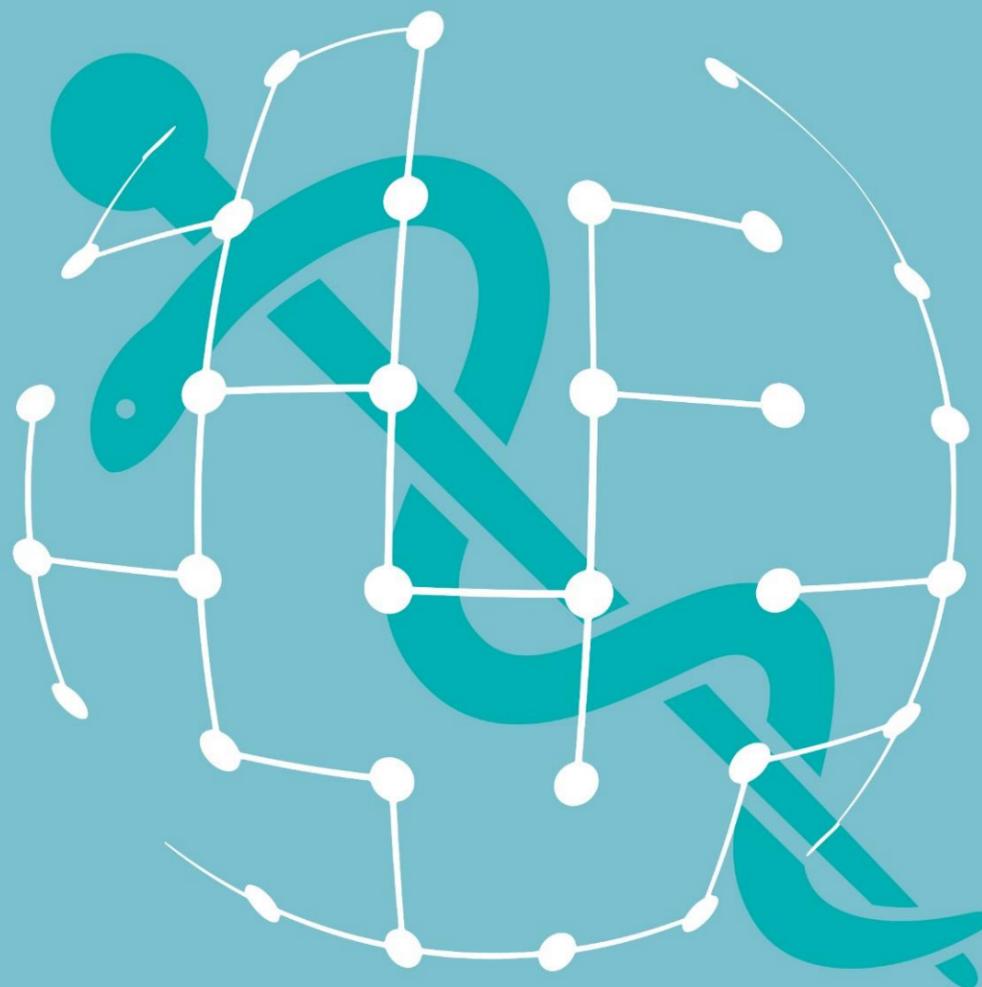


LA CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE DE L'ESPACE FRANCOPHONE
**À L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE
DES POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE**



Bruxelles (Belgique) ► 6 - 7 novembre 2018

SANTÉ EN TUNISIE



LES AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE DE SANTÉ EN TUNISIE

LE CITOYEN
AU CŒUR D'UNE POLITIQUE DE SANTÉ PARTICIPATIVE



L'INSPECTION MÉDICALE EN TUNISIE

RÉGLEMENTATION

- >> Le décret N° 74-1064 du 28 novembre 1974 relatif à la définition de la mission et les attributions du ministère de la santé publique
- >> Le décret N° 81-793 du 9 juin 1981 portant organisation des services de l'administration centrale du ministère de la santé publique.
- >> La loi N° 91-63 du 29 juillet 1991 relative à l'organisation sanitaire

Les principales activités de l'inspection médicale

- >> Évaluations des établissements de santé
- >> Visites d'ouverture ou d'extension des cliniques
- >> Visites pour l'installation des équipements lourds
- >> Visite d'ouverture des centres d'hémodialyse
- >> Visites programmées (et/ ou de contrôle) des cliniques

- >> Fournir des avis concernant les dossiers provenant de l'unité juridique et du contentieux (UJC)
- >> Organisation de cycles formation à type de séminaires touchant différents sujets d'actualités en matière de santé
- >> Organisation de cycle de formation pour les inspecteurs nouvellement recrutés
- >> Formation spécifique en collaboration avec l'EHESP en partenariat avec expertise France pour des modules de formation au profit des inspecteurs
- >> Participation aux programmes de mise à niveau.

LES ATTENTES

- 1- Plaidoyer pour la mise en place de l'observatoire des pays de l'espace francophone en matière de démographie médicale, de disparité régionale et de l'émergence de maladies nouvelles, pour une meilleure gestion des risques et dans le but de diminuer le glissement démographique, le déséquilibre territorial des pays de l'espace francophone et ainsi combattre des inégalités de santé et d'adapter un système de santé aux besoins des patients.
- 2- Aide à la mise en place de normes relatives aux conditions sanitaires des structures de santé en terme de qualité et de standards dans les pays de l'espace francophone
- 3- Aide à la mise en place d'un cadre de « système apprenant » fondé sur la recherche et le renforcement des hôpitaux universitaires et constitue les moteurs de la revalorisation et de la redynamisation du secteur public
- 4- Aide à la mise en place de structures de formation et d'encadrement au profit des professionnels de la santé ayant à exercer des fonctions de direction, de gestion, d'inspection ou de contrôle dans les domaines sanitaires, sociaux ou médico-sociaux: ca sera l'école des futurs cadres de la santé publique.
- 5- **À court terme:** La mise en place de stratégies permettant une plus grande fluidité des professionnels de la santé dans les pays de l'espace francophone: en matière de formation professionnelle, encadrement et assistance
- 6- **À moyen terme:** Parrainage et soutien aux pays francophones désireux de mettre en place des écoles supérieures de santé publique avec la mise en place de programme d'assistance et de coopération avec les écoles de même spécialités existant dans l'espace francophone comme l'école des hautes études de santé publique de Rennes
- 7- **À moyen terme :** Standardisation des critères d'octroi de mise en place de contrôle, d'inspection et d'évaluation des structures sanitaires dans les pays de l'espace francophone